

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2798**

commune (s) : Saint Priest

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rue de l'Agriculture et appartenant aux consorts Verdi

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

**Bureau du 5 décembre 2011****Décision n° B-2011-2798**

objet : <b>Acquisition d'une parcelle de terrain située rue de l'Agriculture et appartenant aux consorts Verdi</b>
service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain située rue de l'Agriculture à Saint Priest, appartenant aux consorts Verdi et nécessaire à l'élargissement de ladite voie selon l'emplacement réservé (ER) n° 45 au plan local d'urbanisme (PLU).

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 158 mètres carrés environ, libre de toute location ou occupation à détacher d'une propriété cadastrée sous le numéro 364 de la section CE.

Aux termes du compromis, les consorts Verdi céderaient ledit bien au prix de 75 € le mètre carré, soit un montant total de 11 850 €.

En outre, la Communauté urbaine fera procéder à sa charge aux travaux suivants :

- démolition et reconstruction de la clôture au nouvel alignement,
- arrachage et plantation d'une haie végétale au nouvel alignement.

Ces travaux estimés à 55 000 € TTC ne constituent pas une charge augmentative du prix ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, au prix de 75 € le mètre carré, soit pour 158 mètres carrés 11 850 €, d'une parcelle de terrain nu, d'une superficie de 158 mètres carrés environ à détacher d'une parcelle cadastrée sous le numéro 364 de la section CE, appartenant aux consorts Verdi et nécessaire à l'élargissement de ladite voie.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 €.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2012 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 11 850 € correspondant au prix de l'acquisition, de 1 100 € au titre des frais estimés d'acte notarié et de 500 € au titre des frais estimés du document d'arpentage.

**5° - Le montant** des travaux estimés à 55 000 € TTC sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2012 - compte 615 238 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.**